

3 E EXPERTISE – 3 E

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 1, avenue Foch – 57000 Metz
524 722 725 RCS TI Metz

2018 B 2383

9



**PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 15 novembre à 18 heures, les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président, effectuée par lettre.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés. Ainsi, sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-------------------|
| - M. Didier DUPUIS, associé détenant | 35 actions |
| - La SAS 3 ED, associée détenant | 33 actions |
| - La SAS 3E CONSULTANTS, associée détenant | <u>32 actions</u> |
| Représentant ensemble un total de | 100 actions |

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

Monsieur Didier DUPUIS, en sa qualité de Président préside la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et un associé présent, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble les cent (100) actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- copie des convocations adressées à chaque associé ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- les rapports de gestion du Président ;
- les rapports spéciaux établi par le Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Générale.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports de gestion du Président au titre des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 ;
- Lecture des rapports spéciaux du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du Commerce au titre des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013 et 2014 et approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et quitus au Président ;
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus au Président ;

- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus au Président ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

Le Président rappelle que les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2012, 2013, 2014 n'ont jamais été approuvés par la collectivité des associés et qu'il convient à cet effet de régulariser cette situation.

Le Président donne ensuite lecture de ses rapports de gestion et de ses rapports spéciaux.

Ces lectures terminées, le Président ouvre les débats.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par le Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne en conséquence quitus de sa gestion au Président.

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à la somme de -13.387,67 euros de la manière suivante :

. au compte « report à nouveau »	-13.387,67 euros

Total affecté	-13.387,67 euros

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre d'un exercice antérieur.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve l'absence de conventions réglementées.

L'assemblée générale précise que, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 prennent en charge une somme de 277 euros correspondant à des dépenses non-déductibles du résultat fiscal et plus précisément à des pénalités.

L'assemblée générale confirme enfin que les dépenses engagées par les dirigeants dans l'intérêt de la Société sont prises en charge par celle-ci, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par le Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne en conséquence quitus de sa gestion au Président.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à la somme de -6.596,80 euros de la manière suivante :

. au compte « report à nouveau »	-6.596,80 euros

Total affecté	-6.596,80 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant du report à nouveau est négatif de -19.984,47 euros.

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre d'un exercice antérieur.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve l'absence de conventions réglementées.

L'assemblée générale précise que, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 prennent en charge une somme de 328 euros correspondant à des dépenses non-déductibles du résultat fiscal et plus précisément à des pénalités.

L'assemblée générale confirme enfin que les dépenses engagées par les dirigeants dans l'intérêt de la Société sont prises en charge par celle-ci, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par le Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne en conséquence quitus de sa gestion au Président.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à la somme de 8.010,41 euros de la manière suivante :

. au compte « report à nouveau »	8.010,41 euros

Total affecté	8.010,41 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant du report à nouveau est négatif de -11.974,06 euros.

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre d'un exercice antérieur.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve l'absence de conventions réglementées.

L'assemblée générale précise que, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ne prennent pas en charge de dépenses non-déductibles du résultat fiscal.

L'assemblée générale confirme enfin que les dépenses engagées par les dirigeants dans l'intérêt de la Société sont prises en charge par celle-ci, sur présentation de justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

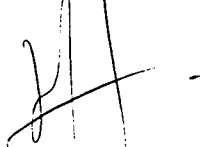
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de d'effectuer toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

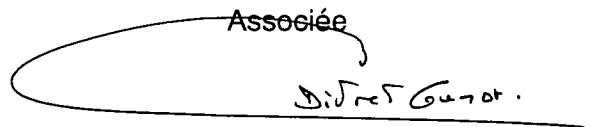
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Associé présent.

Didier DUPUIS,
Président



Pour 3 ED,
Didier GUYOT
Associée



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

3 E EXPERTISE – 3 E

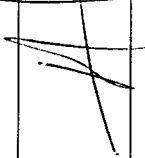
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros

Siège social : 1, avenue Foch – 57000 Metz

524 722 725 RCS TI Metz

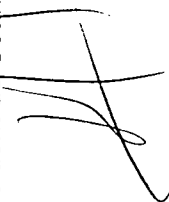
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

FEUILLE DE PRÉSENCE

ASSOCIE (nom/prénom ou dénomination, adresse)	ACTIONS	VOIX	MANDATAIRE (Nom, Prénom, adresse)	SIGNATURES
SAS 3EC Représentée par Mr Clément HERREYE 1, avenue Foch 57000 METZ	32	32		
SAS 3ED Représentée par Mr Didier GUYOT 1, avenue Foch 57000 METZ	33	33		
Mr Didier DUPUIS 45, route de Plappeville 57050 METZ	35	35		
TOTAL	100	100		

Le Président de Séance certifie sincère et véritable la feuille de présence, contenant une page et à laquelle n'est annexé aucun pouvoir, faisant apparaître que 3 associés sont présents ou représentés possédant ensemble 100 actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100 voix.

Didier DUPUIS
Président de Séance



3 E EXPERTISE – 3 E

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 1, avenue Foch – 57000 Metz
524 722 725 RCS TI Metz

2018 B2383
9

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par le Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne en conséquence quitus de sa gestion au Président.

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à la somme de -13.387,67 euros de la manière suivante :

. au compte « report à nouveau »	-13.387,67 euros

Total affecté	-13.387,67 euros

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre d'un exercice antérieur.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve l'absence de conventions réglementées.

L'assemblée générale précise que, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 prennent en charge une somme de 277 euros correspondant à des dépenses non-déductibles du résultat fiscal et plus précisément à des pénalités.

L'assemblée générale confirme enfin que les dépenses engagées par les dirigeants dans l'intérêt de la Société sont prises en charge par celle-ci, sur présentation de justificatifs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par le Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne en conséquence quitus de sa gestion au Président.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'élevant à la somme de -6.596,80 euros de la manière suivante :

. au compte « report à nouveau »	-6.596,80 euros

Total affecté	-6.596,80 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant du report à nouveau est négatif de -19.984,47 euros.

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre d'un exercice antérieur.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve l'absence de conventions réglementées.

L'assemblée générale précise que, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 prennent en charge une somme de 328 euros correspondant à des dépenses non-déductibles du résultat fiscal et plus précisément à des pénalités.

L'assemblée générale confirme enfin que les dépenses engagées par les dirigeants dans l'intérêt de la Société sont prises en charge par celle-ci, sur présentation de justificatifs.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la base du rapport de gestion établi par le Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et donne en conséquence quitus de sa gestion au Président.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à la somme de 8.010,41 euros de la manière suivante :

. au compte « report à nouveau »	8.010,41 euros

Total affecté	8.010,41 euros

Compte tenu de cette affectation, le montant du report à nouveau est négatif de -11.974,06 euros.

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre d'un exercice antérieur.

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce, conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve l'absence de conventions réglementées.

L'assemblée générale précise que, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ne prennent pas en charge de dépenses non-déductibles du résultat fiscal.

L'assemblée générale confirme enfin que les dépenses engagées par les dirigeants dans l'intérêt de la Société sont prises en charge par celle-ci, sur présentation de justificatifs.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de d'effectuer toutes les formalités légales nécessaires.

3 E EXPERTISE – 3 E
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 1, avenue Foch – 57000 Metz
524 722 725 RCS TI Metz

2018 B 2383
9

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2017**

[Signature]

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à la somme de -13.387,67 euros de la manière suivante :

. au compte « report à nouveau »	-13.387,67 euros

Total affecté	-13.387,67 euros

L'assemblée générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué au titre d'un exercice antérieur.

VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2017 :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

[Signature]

Le Président

3 E EXPERTISE – 3 E

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 1, avenue Foch – 57000 Metz
524 722 725 RCS TI Metz

2018 B 2383

9

RA

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Messieurs,

Conformément à l'article L 227-9 et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le Bilan et les Comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1°) SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Valeurs comparées des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 (en euros)

Comptes de Bilan : actif

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
immobilisé	1 397.47	0.00
circulant	85 989.14	100.00
total actif	87 386.61	100.00

Comptes de Bilan : passif

PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
fonds propres	-13 287.67	100.00
dont capital social	100.00	100.00
dont réserve légale		
dont réserves réglementées		
dont autres réserves		
dont report à nouveau		
dont résultat de l'exercice	-13 387.67	
emprunts et dettes Etabliss. Crédit		
emprunts et des dettes financières divers		
avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 135.70	
dettes fiscales et sociales	26 630.28	
autres dettes	70 908.30	
total passif	87 386.61	100.00

Comptes de résultat

COMPTES DE RESULTAT	31/12/2012	31/12/2011
produits d'exploitation	79 440.83	0.00
dont le chiffre d'affaires net	67 685.44	0.00
dont production stockée	11 754.00	
dont RAP, transferts de charges		
dont autres produits	1.39	
achats de marchandises		
variation de stock (marchandises)		
achats de mat. premières & autres approvisionnements		
variation de stock (mat. premières & approvisionnements)		
autres achats et charges externes	25 854.85	
impôts, taxes et versements assimilés	762.00	
salaires et traitements	43 540.00	
charges sociales	21 281.10	
dotations aux amortissements sur immob.	291.88	
dotations aux dépréciations sur actif circulant		
autres charges	3.87	
total des charges d'exploitation	91 733.70	
résultat d'exploitation	-12 292.87	0.00
résultat financier	-817.80	
résultat courant avant impôt	-13 110.67	0.00
résultat exceptionnel	-277.00	
impôt sur les bénéfices		
résultat net	-13 387.67	0.00

2°) ANALYSE DES RÉSULTATS

► L'examen du compte de résultat fait apparaître :

Au titre des produits d'exploitation,

Un chiffre d'affaires hors taxe de ----- 67.685,44 €

Le chiffre équivalent du précédent exercice était nul.

Des autres produits d'exploitation relatifs à :

- De la production stockée pour ----- 11.754,00 €

- Des autres produits divers pour ----- 1,39 €

Soit un total de produits d'exploitation de ----- 79.440,83 €

Le chiffre équivalent du précédent exercice était nul.

Au titre des charges d'exploitation,

Un montant pour les « Achats et Charges Externes » de ----- 25.854,85 €

Lequel était nul pour l'exercice précédent.

Un montant pour les « Impôts et Taxes » de ----- 762,00 €

Lequel était nul pour l'exercice précédent.

Un montant pour les « Traitements et Salaires » de ----- 43.540,00 €

Lequel était nul pour l'exercice précédent.

Un montant pour les « Charges Sociales » de ----- 21.281,10 €

Lequel était nul pour l'exercice précédent.

Un montant pour les « Dotations aux Amortissements » de ----- 291,88 €

Lequel était nul pour l'exercice précédent.

Un montant pour les « Autres Charges d'Exploitation » de ----- 3,87 €
Lequel était nul pour l'exercice précédent.

Soit un total de charges d'exploitation de ----- 91.733,70 €
Le chiffre équivalent du précédent exercice était nul.

D'où pour l'exercice,

Un Résultat d'Exploitation de ----- -12.292,87 €

Pour l'exercice précédent, il s'élevait à 0,00 €.

Dans ce Résultat d'Exploitation n'est pas compris le Résultat Financier, soit ----- -817,80 €
(Excédent des charges financières sur les produits financiers)

Ce qui fait ressortir pour l'exercice,

Un Résultat Courant avant Impôts de ----- -13.110,67 €

Pour l'exercice précédent, il s'élevait à 0,00 €.

Après prise en compte :

Du Résultat Exceptionnel qui est négatif de ----- -277,00 €

Le Résultat Net Comptable de l'exercice s'élève à ----- -13.387,67 €

Pour l'exercice précédent, ce résultat s'élevait à 0,00 €.

► État d'endettement

Au 31 décembre 2012, les comptes de la Société ne comportent aucun "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit", mais une dette vis-à-vis du partenaire 3^E CONSULTANTS à hauteur de 58.883.30 euros, correspondant à une avance de cette dernière à 3^E EXPERTISE, destinée à favoriser son développement auprès d'une clientèle commune et rémunérée comme des comptes courant d'associés, à savoir au taux fiscalement déductible.

Les charges financières supportées par la société sur l'exercice, tous concours bancaires confondus et notamment les intérêts et frais de comptes, se sont élevées à 817,80 euros.

► Divers

Nous préciserons ici que, durant l'exercice écoulé, l'effectif moyen du personnel de la Société s'est élevé à 1 et qu'elle n'a pas supporté de dépenses de travail intérimaire.

3°) FAITS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ; DIFFICULTÉES RENCONTRÉES ET PROGRÈS RÉALISÉS

L'activité de la Société a démarré le 1^{er} janvier 2012.

4°) ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2012, date de clôture de l'exercice, et jusqu'au jour où le présent rapport est établi, aucun événement majeur n'est intervenu dans l'activité de la société.

5°) ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Concernant l'exercice en cours, nous mettons tout en œuvre pour développer le niveau d'activité et accroître les résultats.

6°) INFORMATIONS COMPTABLES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

5°) PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élevant à la somme de -13.387,67 euros de la manière suivante :

. au compte « report à nouveau »	-13.387,67 euros

Total affecté	-13.387,67 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres seraient négatifs à -13.287,67 euros.

En conséquence, nous vous informons que cette affectation conduira à une situation où les capitaux propres de la société deviendront inférieurs à la moitié du capital social et que, conformément à l'article L223-42 du Code du Commerce, vous serez donc convoqués ultérieurement en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la société.

6°) DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre d'un exercice antérieur.

7°) ACTIVITES EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

8°) FILIALES ET PARTICIPATIONS

Durant l'exercice, la société n'a pris aucune participation dans une société. Par ailleurs, il est ici rappelé que la société n'a ni filiale ni participation.

9°) DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 277 euros correspondant à des dépenses non-déductibles du résultat fiscal et plus précisément à des pénalités.

10°) FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPLACEMENTS

Nous vous proposons la prise en charge par la Société des dépenses engagées par les dirigeants dans l'intérêt de la Société, sur présentation de justificatifs.

11°) APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU PRÉSIDENT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (Bilan, Compte de Résultat et Annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils vous sont présentés et qui, ainsi arrêtés, font apparaître un déficit de -13.387,67 euros.

Après avoir approuvé les comptes, il vous appartiendra de donner quitus à votre Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Enfin, et plus globalement, nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

12°) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conformément aux articles L 233-16 et L 227-9-1 du Code de Commerce, aucun Commissaire aux Comptes n'ayant été nommé par les associés de notre société, nous allons vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de Commerce sur lesquelles il vous appartiendra de vous prononcer.

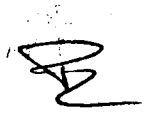
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small tick mark at the end.

3 E EXPERTISE – 3 E

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 1, avenue Foch – 57000 Metz
524 722 725 RCS TI Metz

2018 B 2383
9



**RAPPORT SPÉCIAL
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Messieurs,

En application de l'article L.227-10 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant.

Nous vous indiquons qu'aucune convention n'a été conclue durant l'exercice et qu'aucune convention n'a été conclue durant un exercice antérieur et poursuivie au cours de l'exercice.

Le Président



3 E EXPERTISE – 3 E
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : 1, avenue Foch – 57000 Metz
524 722 725 RCS TI Metz

2018 B 2383
9



**COMPTES SOCIAUX
DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Certifiés conformes,

Didier DUPUIS,
Président

BILAN ACTIF

			Note	Exercice N, clos le :		31/12/2012	31/12/2011
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			30				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	31	1 689,35	291,88	1 397,47	
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Autres immobilisations corporelles					
		Immobilisations en-cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)					
		Autres participations					
		Créances rattachées à des participations					
		T.I.A.P					
		Autres titres immobilisés					
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total (II)			1 689,35	291,88	1 397,47		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	32	11 754,00		11 754,00	
		En-cours de production de biens					
		En-cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés	33				
		Clients et comptes rattachés (3)	34	63 891,15		63 891,15	
		Autres créances (3)		8 764,75		8 764,75	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	35				
		V.M.P (dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités		1 297,00		1 297,00	100,00
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)		36	282,24		282,24	
	Total (III)			85 989,14		85 989,14	100,00
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		36				
	Primes de remboursement d'obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GENERAL (I à VI)			87 678,49	291,88	87 386,61	100,00
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an			
Clause de réserve de propriété	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

BILAN PASSIF

		Nota	31/12/2012	31/12/2011
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé :	100,00)	100,00	100,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :	)		
	Réserve légale (3)			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	) 40		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants	)		
	Report à nouveau			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-13 387,67	
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total (I)		-13 287,67	100,00
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	41		
	Avances conditionnées			
	Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42		
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	3 135,70	
	Dettes fiscales et sociales		26 630,28	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		70 908,30	
	Instruments de trésorerie			
Comptes réqui.	Produits constatés d'avance (4)	44		
	Total (IV)		100 674,28	
	Ecart de conversion passif	(V) 44		
	TOTAL GENERAL (I à V)		87 386,61	100,00
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)			
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre			
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		100 674,28	
	(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			

COMPTE DE RESULTAT

					Note	31/12/2012	31/12/2011	
Nombre de mois de la période						12	12	
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	50	Total	Total	
	Ventes de marchandises		67 685,44			67 685,44		
	Production vendue	biens						
		services						
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)		67 685,44			67 685,44		
	Production stockée			11 754,00				
	Production immobilisée							
	Subventions d'exploitation							
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)								
Autres produits (1) (11)		1,39						
Total des produits d'exploitation (2) (I)						79 440,83		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				51	25 854,85		
	Variation de stock (marchandises)							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)							
	Impôts, taxes et versements assimilés							762,00
	Salaires et traitements							43 540,00
	Charges sociales (10)							21 281,10
	Dotations aux amortissements sur immobilisations							291,88
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations							
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant							
	Dotations aux provisions							
Autres charges (12)				3,87				
Total des charges d'exploitation (4) (II)						91 733,70		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						-12 292,87		
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				52			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				53			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
	Différences positives de change							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des produits financiers (V)								
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				54	817,80		
	Intérêts et charges assimilées (6)							
	Différences négatives de change							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des charges financières (VI)						817,80		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						-817,80		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)						-13 110,67		

COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2012	31/12/2011
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	55		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (VII)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		277,00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VIII)		277,00	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-277,00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	57		
Impôts sur les bénéfices (X)	58		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)		79 440,83	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		92 828,50	
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		-13 387,67	

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières	
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	
			- Crédit-bail immobilier	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9)	Dont transferts de charges		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles : facultatives		
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	67 685,44	
	(15)	Résultat en Euros et centimes	-13 387,67	

Annexe

Note 10 - Faits caractéristiques

Mise en activité de la structure à compter du 01/01/12.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables**Généralités sur les règles comptables**

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus, le cas échéant, par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

A titre de précision, s'agissant de l'application des nouvelles normes comptables depuis le 01.01.2005, il convient d'indiquer les éléments suivants :

* coût d'entrée des immobilisations (incorporation ou non des coûts d'emprunt, traitement des frais d'acquisition) : sans objet sur l'exercice.

* mode comptabilisation frais développement (activation ou charge) : non applicable à cette société pour le moment compte tenu de l'activité telle qu'exercée.

Note 30 - Capital souscrit non appelé

Non applicable.

Note 31 - Immobilisations

Frais d'établissement : néant

Frais recherche et développement : néant.

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 689		1 689
Total		1 689		1 689
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
. sur sol propre				
. sur sol d'autrui				
. installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles				
. instal, agencements, aménagements divers				
. matériel de transport				
. matériel de bureau				
. emballages récupérables, divers				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total				
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Total				
Total général		1 639		1 639

Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		292		292
Total		292		292
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
. Sur sol propre				
. Sur sol d'autrui				
. Installation agencement aménag.				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Autres Immobilisations corporelles				
. Instal, agencements, aménagements divers				
. Matériel de transport				
. Matériel de bureau				
. Emballages récupérables, divers				
Total				
Total général		292		292

Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+	+	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 1 689		+ 1 689
Dotations de l'exercice		+ 292	- 292
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 1 689	= 292	= 1 397

Note 32 - Stocks

Les "encours de Prestations de Services" sont valorisés en prix de vente en fonction du degré d'avancement des travaux à la date de clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation des encours égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur à la date de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Note 34 - Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 40 - Capitaux propres**Composition du capital social**

Désignation	Actions ou parts sociales		
	Nombre	Valeur Unitaire	Total
Au début de l'exercice	100	1,00	100
Emises dans l'exercice			
Remboursées dans l'exercice			
A la fin de l'exercice	100	1,00	100
Augmentation de capital par incorporation de réserves			
Réduction de capital par prélèvement sur les réserves			

Note 43 - Dettes

Dettes garanties par des sûretés réelles : non recensées à la clôture de l'exercice.

Effets escomptés non échus : non recensés à la clôture de l'exercice.

Créances cédées en garantie (DAILLY) : non recensés à la clôture de l'exercice.

Note 55 - Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel en égard à leurs montants.

Note 58 - Impôt sur les bénéfices**Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**

Désignation	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	-13 387,00
Impôts sur les bénéfices	+
Résultat de l'exercice avant impôts	-13 387,00
<u>Provisions réglementées</u>	
. Dotations aux provisions réglementées	+
. Reprises sur provisions réglementées	-
Résultat de l'exercice hors évaluations fiscales dérogatoires	-13 387,00

Note 60 - Autres informations**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	63 891	63 891	
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie (antérieurement constituée))			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	4 340	4 340	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	4 425	4 425	
Charges constatées d'avance	282	282	
Totaux	72 938	72 938	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
à 1 an max. à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 136	3 136		
Personnel et comptes rattachés	3 140	3 140		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 712	8 712		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	14 286	14 286		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	493	493		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	70 908	70 908		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
Total	100 675	100 675		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		